

Toromont et vous

Notre Code de conduite

TOROMONT

Message de notre président et chef de la direction

Depuis 1961, des générations d'employés d'Industries Toromont Ltée collaborant avec des partenaires d'affaires de premier plan au niveau mondial se sont forgées une réputation d'honnêteté, d'intégrité et d'équité. Elles perpétuent une tradition d'excellence personnelle et de responsabilité de longue date.

Afin de refléter cet héritage dont nous sommes fiers et de le protéger pendant de nombreuses années, nous avons élaboré le Code de conduite de Toromont. Il lie notre entreprise et toutes les personnes qui y travaillent à une cause commune et fournit un cadre pour un comportement éthique. Le respect du Code lors de chaque quart de travail et dans chaque succursale de chaque région de nos vastes territoires nous permet de nous assurer que nos actions quotidiennes sont à la hauteur de l'héritage important de Toromont.

Ce document est dynamique, est révisé par notre conseil d'administration annuellement et est mis à jour quand cela est nécessaire afin de refléter les nouveaux développements dans le monde et sur nos marchés. Cependant, les principes que nous suivons, les valeurs auxquelles nous adhérons et les attentes que nous établissons sont constants.

La responsabilité personnelle est au cœur de notre culture. Toutes les personnes qui travaillent pour Toromont ou en son nom ont le devoir de respecter, promouvoir et appuyer notre Code de conduite et se conformer aux normes d'éthique les plus élevées qui soient. Peu importe votre rôle au sein de l'entreprise, ce que vous faites est important. Nous vous encourageons à donner l'exemple.

En tant qu'entreprise multiculturelle et multigénérationnelle, le respect envers les personnes ayant différentes origines, idées et façons de voir les choses nous définit. Notre milieu de travail est inclusif, accueillant, stimulant et ouvert à tout le monde, donc nous ne nous attendons à rien de moins.

Le premier pas dans cette direction est de comprendre le Code. S'il y a des dispositions que vous ne comprenez pas, il vous incombe de communiquer avec votre gestionnaire ou les Ressources humaines pour obtenir des précisions. Ils sont là pour vous aider.

Nous nous attendons à ce que vous ayez le courage de prendre la parole lorsque vous voyez quelque chose qui ne vous semble pas correct. Toute violation présumée du Code ou tout comportement importun doit être signalé à votre gestionnaire, aux Ressources humaines ou de manière confidentielle en composant le numéro de notre ligne d'assistance confidentielle et anonyme pour la conformité. Vous pouvez le faire sans peur de représailles.

La réputation de Toromont dépend de **vous** et ce Code s'applique à tout le monde. Travaillons ensemble pour préserver, protéger et faire évoluer notre position dans le monde en adoptant un comportement qui inspire confiance.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Scott Medhurst'.

Scott Medhurst
Président et Chef de la direction

Incarner nos valeurs

Les valeurs de Toromont nous guident dans l'exercice de nos fonctions et reflètent ce qui est important pour notre entreprise. Nous choisissons d'incarner nos valeurs dans tout ce que nous faisons.

- Milieu de travail sécuritaire et respectueux
- Responsabilité sociale
- Intégrité irréprochable
- Autonomisation à tous les niveaux
- Croissance des personnes et de l'entreprise
- Générer un rendement pour toutes les parties prenantes

Ce Code de conduite s'applique à toutes les divisions, unités fonctionnelles et sociétés affiliées d'Industries Toromont Ltée (« Toromont ») et à tous les membres de l'équipe, y compris les administrateurs, dirigeants, employés, fournisseurs, consultants, agents et représentants de Toromont (appelés « nous », « nos », « notre » ou « vous » dans ce Code).

Ces normes de conduite en entreprise sont renforcées dans nos politiques d'entreprise et notre Code de conduite des fournisseurs.

Nous sommes tous responsables

Toromont est à l'image des personnes qui y travaillent et des actions qu'elles posent. Nous jouons un rôle essentiel dans la protection de la culture, des valeurs et de la réputation de Toromont et des marques que nous représentons.



Table des matières

<i>Incarner nos valeurs</i>	3
<i>Nous sommes tous responsables</i>	3
<i>MILIEU DE TRAVAIL SÉCURITAIRE ET RESPECTUEUX</i>	6
Santé et sécurité	6
Diversité et inclusion	7
Droits de la personne universels et pratiques de travail	7
Harcèlement et discrimination	7
<i>RESPONSABILITÉ SOCIALE</i>	8
Notre environnement	8
Dons de bienfaisance	8
Associations professionnelles et organismes sans but lucratif	8
Participation politique	9
<i>INTÉGRITÉ IRRÉPROCHABLE</i>	9
Divertissements, cadeaux et faveurs	9
Pratiques concurrentielles et équitables	10
Conformité aux lois	10
Conflit d'intérêts	11
Intérêts commerciaux externes	11
Emplois et postes d'administrateurs à l'externe	12
Renseignements confidentiels	12
Utilisation des actifs de l'entreprise	13
Cybersécurité	13
Médias sociaux	14
Pratiques commerciales et comptables	14
Activité d'investissement	15
<i>AUTONOMISATION À TOUS LES NIVEAUX</i>	16
Décentralisation	16
Alignement	16
<i>CROISSANCE DES PERSONNES ET DE L'ENTREPRISE</i>	17
Formation et perfectionnement	17
<i>GÉNÉRER UN RENDEMENT POUR TOUTES LES PARTIES PRENANTES</i>	17

Clients	17
Employés	17
Actionnaires.....	18
Fournisseurs	18
Société.....	18
<i>RESPECT DE NOTRE CODE</i>	<i>18</i>
Notre responsabilité partagée	18
Montrer l'exemple	19
En cas de doute.....	19
Parler sans crainte	19
Signalement.....	20
Surveillance	20
Non-conformité	20

MILIEU DE TRAVAIL SÉCURITAIRE ET RESPECTUEUX

Santé et sécurité

Toromont se distingue par son engagement intransigeant envers un environnement de travail sain et sécuritaire où les blessures et maladies professionnelles peuvent être prévenues par l'identification et l'atténuation des dangers. Dans le cadre de cet engagement, Toromont exerce ses activités en respectant des politiques en santé et sécurité détaillées, en investissant en formation en sécurité et en équipement de protection individuelle et en effectuant des inspections de sécurité et des audits de conformité réguliers. Tout le monde à Toromont a la responsabilité morale et juridique de garantir des conditions de travail sécuritaires et de connaître les politiques, les pratiques et la législation en matière de sécurité et s'y conformer.

Les politiques, la formation et la conformité ne suffisent toutefois pas. La sécurité est une priorité et un élément fondamental de notre culture. Pour cette raison, nous assumons personnellement la responsabilité de la prévention des dangers et nous prenons toutes les précautions raisonnables pour assurer notre propre sécurité et éviter de créer des dangers pour les autres.

Afin de démontrer notre engagement collectif envers des activités sécuritaires, nous suivons tous nos cinq règles de sécurité cardinales. Ces règles sont considérées comme la pierre angulaire de notre culture de sécurité et s'inspirent des meilleures pratiques utilisées par les responsables de la sécurité des industries clés que nous servons. Toute personne qui se blesse ou blesse d'autres personnes en violant une règle sera soumise à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.



Diversité et inclusion

À Toromont, nous reconnaissons que diverses perspectives, expériences et capacités favorisent un leadership, une force et un rendement organisationnels supérieurs et créent une expérience de travail plus stimulante et valorisante. Nous nous sommes donc engagés à promouvoir la diversité et l'inclusion à tous les niveaux de l'entreprise et dans nos relations avec les fournisseurs, les clients et d'autres partenaires commerciaux et communautaires.

Pour Toromont, la diversité comprend des caractéristiques comme le genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la race, la religion, l'ethnicité, l'âge, l'origine culturelle, les capacités mentales et physiques et d'autres caractéristiques qui rendent les personnes uniques.

Nos contributions, perspectives et expériences individuelles et uniques sont valorisées et nous accueillons et encourageons la diversité et l'inclusion en tout temps.

Droits de la personne universels et pratiques de travail

Nous reconnaissons et valorisons la dignité et la valeur inhérentes à chaque être humain et assurons l'égalité des droits et des opportunités en emploi et dans les relations d'affaires. Nous respectons les droits de la personne et les pratiques de travail universels.

Chaque personne a le droit d'être traitée avec respect, dignité et égalité. Les droits de la personne fondamentaux comprennent le droit de chacun à la liberté d'expression, à la vie, à la santé, à la sécurité, à la liberté, au respect de la vie privée ainsi qu'à un niveau de vie adéquat.

La contribution de Toromont à l'établissement de bases pour la liberté, la justice et la paix dans le monde commence par la reconnaissance et le respect des droits de la personne applicables partout où nous menons nos activités, y compris la reconnaissance et le respect des droits des peuples autochtones.

Toromont respecte la liberté d'association et reconnaît le droit des employés à négocier collectivement. Toromont appuie l'élimination de toutes les formes de travail obligatoire et forcé et l'abolition du travail des enfants.

Harcèlement et discrimination

Chaque personne a le droit d'être traitée avec respect, dignité et égalité. Ce principe est essentiel à notre succès collectif et individuel.

Par l'intermédiaire des politiques de Toromont, de notre comportement et de nos actions, nous assurons et favorisons un environnement exempt de harcèlement, de discrimination, de violence, de représailles et d'autres comportements irrespectueux ou inappropriés. Nous nous assurons que tout le monde connaît, en fait la promotion et respecte les politiques de Toromont qui traitent de ces droits et principes fondamentaux. Toromont ne tolérera pas de discrimination, de harcèlement et de comportements abusifs commis par un employé, un client ou un membre de la communauté ou contre ceux-ci.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Notre environnement

Toromont s'est engagée à protéger et contribuer de manière positive à la durabilité environnementale et de l'entreprise et respecte toutes les lois applicables. Par l'intermédiaire de programmes de gestion de l'environnement et de l'énergie, Toromont surveille la consommation d'énergie et d'eau et met l'accent sur la réduction et l'atténuation des conséquences environnementales au moyen d'initiatives qui comprennent le recyclage, des politiques contre la marche au ralenti et des investissements de capitaux visant à réduire la consommation d'eau et d'énergie. Les activités de remise à neuf de Toromont contribuent grandement à l'économie circulaire.

Nous nous conformons à toutes les lois environnementales applicables et à toutes les politiques de l'entreprise dans l'exercice de nos activités. Il est de notre responsabilité de porter à l'attention de la direction de Toromont tout acte ou toute pratique environnementale qui est incompatible avec ces intentions.

Nous collaborons avec nos fournisseurs et clients pour développer, promouvoir et déployer de nouvelles technologies et méthodes d'exploitation et de nouveaux produits qui ont une incidence positive sur l'environnement et qui nous aident à nous attaquer aux conséquences des changements climatiques.

Dons de bienfaisance

Toromont reconnaît qu'être un leader du secteur vient avec des responsabilités envers les communautés au sein desquelles nous travaillons et vivons.

Nous voulons avoir une incidence positive dans le monde grâce à nos actions. Guidés par un esprit communautaire, nous faisons figure de pionniers en matière de responsabilité sociale en participant à plusieurs collectes pour des organismes de bienfaisance au moyen d'un programme de dons d'entreprise.

Les dons de Toromont sont faits de façon éthique et transparente. Pour cette raison, toutes les demandes d'aide financière ou de dons de produits faites à Toromont par un organisme sans but lucratif doivent être approuvées par un membre de la haute direction.

Associations professionnelles et organismes sans but lucratif

Toromont appuie et encourage les membres de son équipe à contribuer à la société en s'engageant auprès d'œuvres de bienfaisance, de services communautaires et d'organisations professionnelles. Nous devons toutefois veiller à utiliser le temps et les ressources de l'entreprise pour ces activités seulement en obtenant une approbation préalable de notre gestionnaire. De

même, lorsque nous agissons ou parlons au nom de ces organismes, nous devons nous assurer d'être perçus comme représentant un organisme à titre de particulier et pas à titre d'employé ou de porte-parole de Toromont.

Participation politique

Toromont demeure neutre sur le plan politique. L'entreprise n'est associée à aucun parti politique.

Par contre, nous sommes tout à fait libres de participer au processus démocratique, à titre individuel, à n'importe quel niveau, y compris la participation à des campagnes électorales ou l'exercice d'une charge publique. Lors de la participation à des activités politiques, nous devons les séparer de notre travail à Toromont. Nous ne devons pas utiliser les actifs de l'entreprise, faire campagne sur le lieu de travail et nous identifier dans les communications de campagnes comme étant des employés ou des représentants de Toromont.

De même, si nous souhaitons exprimer publiquement nos opinions personnelles, y compris dans les médias sociaux, des lettres éditoriales ou autres, nous devons le faire en tant qu'individus; nous ne devons pas nous représenter et permettre qu'on nous considère comme exprimant les opinions de Toromont. De plus, nous ne devons pas nous identifier par notre poste ou notre association avec l'entreprise.

INTÉGRITÉ IRRÉPROCHABLE

Nous agissons avec intégrité et transparence dans notre travail et nos relations d'affaires. Nous savons que c'est essentiel pour gagner et garder la confiance de nos collègues, clients, actionnaires, fournisseurs et communautés.

Divertissements, cadeaux et faveurs

Chaque personne et organisation faisant affaire avec Toromont doit avoir un accès égal à nos biens et services.

Nous n'offrirons pas et n'accepterons pas de pots-de-vin ou de commissions occultes. Nous n'acceptons pas de divertissements, de cadeaux, d'argent ou de faveurs qui peuvent influencer directement ou indirectement, ou sembler avoir le potentiel d'influer, sur les décisions d'affaires à l'avantage d'un fournisseur, d'un entrepreneur ou d'un client en particulier. Cette interdiction s'applique à l'échange de divertissements, de cadeaux et de faveurs avec des représentants du gouvernement.

Toute entreprise ou toute personne qui offre des cadeaux ou des faveurs ou qui tente d'exercer une pression induite sur Toromont ne sera plus considérée comme fournisseur, un entrepreneur

ou un client potentiel. Si des faveurs de la sorte nous sont offertes, nous devons les signaler au gestionnaire immédiatement. Une personne qui accepte une telle offre sera soumise à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Dans le même ordre d'idée, nous ne pouvons pas offrir de cadeaux ou de faveurs afin d'obtenir un traitement préférentiel pour Toromont. Nous offrons et acceptons des cadeaux, des faveurs ou des services uniquement s'ils constituent des échanges courants dans le cadre de relations d'affaires. Par exemple, les situations suivantes sont généralement acceptables : l'échange d'articles modestes entre associés; la présentation de petits articles en gage de reconnaissance lors d'événements publics et l'acceptation d'articles promotionnels de faible valeur.

Les divertissements, tels que les dîners d'affaires, doivent être limités aux besoins raisonnables et ne doivent jamais atteindre des niveaux qui pourraient entraîner un sentiment d'obligation.

Afin d'éviter toute possibilité d'apparence de favoritisme, les clubs sociaux des employés doivent s'abstenir d'accepter des dons de produits ou de services de la part de fournisseurs, sauf s'il s'agit de dons de bienfaisance.

Pratiques concurrentielles et équitables

La concurrence est inévitable et est un élément sain du monde des affaires, car elle entraîne la croissance, l'innovation et l'amélioration.

Nous rivalisons avec intensité, mais toujours de manière équitable et honnête, avec tous nos concurrents. Nous respectons toutes les lois antitrust et sur la concurrence qui s'appliquent. Elles comprennent une interdiction d'interagir illégalement avec les concurrents pour fixer les prix ou les modalités d'une vente, coordonner les appels d'offres ou boycotter des clients ou des fournisseurs.

Conformité aux lois

Nous agissons conformément aux lois applicables et aux politiques de Toromont. Lorsque notre travail comporte des activités soumises à une législation spécifique, nous nous familiarisons avec les exigences de cette législation et nous y conformons. Si nous avons des doutes, nous demandons conseil à notre gestionnaire ou à l'avocate générale de Toromont. Nous respectons et faisons respecter, sans s'y limiter :

- La législation sur la santé et la sécurité au travail
- La législation antitrust et sur la concurrence
- La législation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption
- Les règles du commerce international et les restrictions en matière d'exportation
- La législation environnementale
- La législation sur les droits de la personne

Conflit d'intérêts

Nous exécutons nos tâches consciencieusement, honnêtement et conformément aux intérêts de Toromont. Nous évitons activement les situations dans lesquelles il y a, ou il pourrait y avoir, un conflit entre les intérêts de l'entreprise et nos intérêts personnels.

En général, un conflit d'intérêts existe dans toute situation dans laquelle nous nous servons de notre poste au sein de l'entreprise pour notre profit ou bénéfice personnel, que ce soit directement ou par l'entremise d'un membre de notre famille ou d'un associé. Par exemple, un employé qui achète des produits ou des services d'une organisation appartenant à son époux ou son épouse constitue un conflit d'intérêts. Plusieurs conflits réels ou présumés sont plus subtils.

Ce qui est important et requis, c'est de divulguer à nos gestionnaires toutes les situations qui pourraient être perçues comme un conflit d'intérêts. Une divulgation complète **avant** les faits permet à Toromont de faire la lumière sur les situations ambiguës et les conflits d'intérêts potentiels avant que toute difficulté ne se présente. Lorsque c'est nécessaire, les situations individuelles doivent être transmises à l'avocate générale de Toromont aux fins d'approbation, sous réserve des mesures recommandées nécessaires pour éviter un conflit d'intérêts réel ou présumé.

Il n'est pas possible d'énumérer toutes les situations qui pourraient donner naissance à un conflit d'intérêts réel ou présumé; toutefois, les sections suivantes visent à établir des normes et à clarifier certaines situations dans lesquelles les intérêts personnels et ceux de l'entreprise peuvent entrer en conflit. Comme avec toute autre section du Code, si vous avez des questions ou si vous êtes confus ou préoccupés, communiquez avec votre supérieur ou avec les Ressources humaines pour obtenir des précisions.

Intérêts commerciaux externes

Nous n'avons pas le droit de détenir des intérêts financiers importants, directement ou par l'intermédiaire d'un membre de notre famille ou d'un associé, ou détenir ou accepter un poste de dirigeant ou d'administrateur dans une société qui entretient des relations d'affaires avec Toromont, si, en raison de notre poste au sein de l'entreprise, nous pourrions favoriser d'une manière quelconque l'autre entreprise en influant sur les achats ou sur les autres décisions de Toromont. Des « intérêts financiers importants » sont des intérêts assez importants pour que les décisions que prend Toromont confèrent un avantage personnel ou un avantage à l'entreprise avec laquelle Toromont entretient une relation d'affaires. Une grande participation dans les capitaux propres d'un petit fournisseur de Toromont constituerait un conflit d'intérêts tandis qu'une détention passive de quelques actions dans une grande entreprise cotée en bourse ne le serait probablement pas. Ces restrictions s'appliquent également à la participation dans les capitaux propres d'entreprises qui sont en concurrence avec Toromont dans un de ses secteurs d'activités.

Emplois et postes d'administrateurs à l'externe

Lors de nos heures de travail et lorsque nous utilisons les ressources et les biens de l'entreprise, nous devons consacrer toute notre attention à Toromont. Nous pouvons exercer un emploi modeste externe ou travailler à notre propre compte à condition que ce soit fait sur notre propre temps, en utilisant nos propres ressources et de façon à ne pas nuire à notre rendement à Toromont, aux intérêts de l'entreprise ou à la perception publique de Toromont. Nous ne devons pas détourner des contrats de Toromont. Par exemple, nous ne devons pas mener d'activités ou répondre à des appels et des courriels en lien avec notre emploi externe pendant que nous sommes au travail ni utiliser les biens de Toromont pour mener des activités qui n'ont pas de lien avec Toromont.

Nous pouvons occuper des postes d'administrateur externe, à but lucratif ou non, pourvu que cela n'ait pas un effet négatif sur notre rendement à Toromont et ne constitue pas un conflit d'intérêts.

Nonobstant ce qui précède, nous ne pouvons pas accepter de travailler pour un concurrent ou pour toute autre entreprise si ce travail peut entraîner un conflit d'intérêts ou une situation nuisible aux intérêts de Toromont. Cette interdiction s'applique également à notre propre entreprise (travail indépendant) et comprend l'offre à quiconque de tout type de produit ou service qui pourrait être offert par Toromont. Ce type de travail ou d'emploi (y compris le travail indépendant) constitue un conflit d'intérêts évident et entraînera le congédiement.

Les emplois externes, le travail indépendant et les postes d'administrateur externe qui pourraient avoir un effet négatif sur le rendement de l'employé à Toromont, ou encore sur les intérêts de l'entreprise ou la perception publique de Toromont doivent être complètement divulgués et renvoyés à l'avocate générale de Toromont pour approbation. La transparence est essentielle pour nous : en cas de doute, nous devons divulguer nos activités.

Renseignements confidentiels

Nous ne pouvons divulguer à aucune personne externe des renseignements confidentiels au sujet des activités de Toromont, sauf lorsque nous recevons l'autorisation de le faire dans le cours normal des affaires.

De même, nous protégeons les renseignements personnels de nos clients, actionnaires, fournisseurs et les uns des autres conformément aux lois sur la protection des renseignements personnels qui s'appliquent et aux politiques de Toromont. Nous respectons les politiques et les procédures de Toromont sur la protection et l'utilisation des renseignements confidentiels et personnels.

Il est contraire à l'éthique, et souvent illégal, pour nous d'utiliser les renseignements confidentiels obtenus grâce à notre emploi à Toromont pour notre gain personnel ou pour celui

d'amis, de membres de notre famille, d'associés, de clients, d'actionnaires ou de fournisseurs. L'obligation de confidentialité s'applique à tous les membres actuels et anciens de l'équipe de Toromont.

Utilisation des actifs de l'entreprise

Nous sommes responsables de bien utiliser et de prendre un soin raisonnable des biens de l'entreprise qui nous ont été confiés et de nous conformer à toutes les politiques et procédures de Toromont qui s'appliquent.

- Nous ne pouvons pas utiliser les biens de Toromont à des fins personnelles ou pour obtenir un gain ou un avantage. Ceux-ci comprennent la technologie fournie par Toromont, comme les ordinateurs, les téléphones cellulaires et les autres dispositifs électroniques. L'utilisation occasionnelle et accessoire peut être permise.
- La propriété intellectuelle développée ou fournie autrement par Toromont, y compris les logiciels et les applications, doit être utilisée à des fins commerciales seulement. Nous n'enfreignons pas les lois sur la propriété intellectuelle ou les politiques de l'entreprise en copiant des logiciels ou en les utilisant à des fins non commerciales.
- Les occasions d'affaires que nous saisissons dans le cadre de notre emploi à Toromont appartiennent à Toromont et sont portées à son attention. Nous ne pouvons pas saisir ces occasions pour notre bénéfice personnel.
- Nous n'avons pas le droit d'utiliser les biens de Toromont sans avoir obtenu une approbation préalable, par écrit, du directeur financier ou du directeur général de Toromont, sauf dans le cadre de l'exercice de nos fonctions courantes pour le compte de clients.

Nous ne devons jamais utiliser la technologie ou les biens fournis par l'entreprise à des fins illégales ou obscènes ou de façon à engager la responsabilité de Toromont ou nuire à sa réputation.

Cybersécurité

La sécurité des systèmes informatiques de Toromont est essentielle à sa prospérité continue. Nous faisons preuve de vigilance pour protéger les systèmes informatiques de Toromont des accès non autorisés, des virus et des intrusions.

L'accès aux ressources informatiques de Toromont est limité et celles-ci ne peuvent être utilisées qu'en conformité avec les politiques de l'entreprise. Nous restons informés au sujet de toutes les politiques informatiques et nous suivons les formations requises. Nous sommes responsables de protéger nos identifiants d'accès et de ne pas les divulguer à quiconque, quelle que soit la raison. Les mots de passe sont uniques et doivent être modifiés régulièrement.

Médias sociaux

Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, YouTube, les blogues et d'autres outils de réseautage social et plateformes de collaboration en ligne changent de façon importante la façon dont nous travaillons, communiquons et gardons le contact. Ces outils de médias sociaux présentent des moyens d'échanger avec les collègues, les clients, les fournisseurs, des employés potentiels et le monde au sens plus général. L'utilisation de ces outils et plateformes vient avec de nouvelles responsabilités.

Nous nous conformons à la politique de Toromont sur les médias sociaux. Nous faisons preuve de bon sens lorsque nous décidons de publier de l'information ou des commentaires au sujet de Toromont ou de ses employés ou d'utiliser des titres de poste ou une affiliation professionnelle avec Toromont. Ces publications ne doivent jamais contenir un langage ou des commentaires obscènes, dénigrants, désobligeants, irrespectueux ou qui peuvent nuire à la réputation ou au milieu de travail de Toromont. Nous ne divulguons pas de renseignements confidentiels ou exclusifs dans nos publications et nous ne faisons pas de fausses représentations de nous-mêmes et de notre lien avec l'entreprise.

Pratiques commerciales et comptables

En tant qu'entreprise cotée à la Bourse de Toronto, Toromont est responsable envers ses actionnaires de maintenir des pratiques commerciales et comptables appropriées. Tous les paiements et toutes les autres transactions effectués par l'entreprise doivent être autorisés par la direction et être inscrits aux registres de l'entreprise en totalité et avec exactitude, conformément aux pratiques comptables généralement reconnues et aux politiques comptables établies par l'entreprise.

Toromont ne tolérera la création d'aucune entrée et aucune inscription fausse, incomplète ou trompeuse, y compris les rapports de frais de déplacement.

Nous rapportons l'information honnêtement et de façon précise. Aucun fonds de l'entreprise non divulgué ou non inscrit ne doit être mis sur pied pour quelque raison que ce soit. Nous ne plaçons pas les fonds de l'entreprise dans des comptes personnels ou non commerciaux. Les états financiers de Toromont constituent la déclaration complète et juste de la santé financière de l'entreprise et nous suivons les mesures de contrôle comptable internes.

Les plaintes ou les préoccupations en matière de comptabilité, de contrôles comptables internes ou de vérification doivent être signalées à la ligne de conformité confidentielle et anonyme de Toromont: **1-866-254-2730** ou via le formulaire Web sécurisé à l'adresse www.openboard.info/tih .

Activité d'investissement

Nous pouvons prendre connaissance d'informations qui n'ont pas été diffusées publiquement et qui peuvent être utilisées illégalement pour obtenir un avantage déloyal en matière d'investissements. Pour cette raison, il nous est interdit d'acquérir ou de céder des intérêts, y compris des actions cotées en bourse, de Toromont ou de ses sociétés affiliées, soit directement, soit par l'intermédiaire de membres de la famille ou d'associés, en raison d'informations importantes non divulguées, jusqu'à un délai raisonnable après que ces informations aient été divulguées publiquement. Cette interdiction s'applique chaque fois que nous prenons connaissance d'informations importantes non divulguées et pas seulement pendant les périodes où aucune opération n'est effectuée (« période d'interdiction »).

Plusieurs provinces et États ont adopté des lois sur les « délits d'initié » qui consistent à acheter ou vendre des titres ou à influencer l'achat ou la vente de titres en se basant sur des renseignements privilégiés, qui ne sont pas connus du grand public. Lorsque nous négocions ou envisageons de négocier des titres de Toromont ou de sociétés affiliées ou faisant des affaires avec Toromont, nous avons la responsabilité de nous familiariser avec la législation pertinente et avec les directives de Toromont en matière de délit d'initié, y compris ses périodes d'interdiction.

AUTONOMISATION À TOUS LES NIVEAUX

Décentralisation

Toromont est une entreprise décentralisée. Notre conseil d'administration et notre équipe de haute direction ont donné le ton au moyen de politiques et de stratégies commerciales, puis ont délégué les pouvoirs et la responsabilité du rendement à nos responsables des unités fonctionnelles.

À leur tour, ces responsables délèguent la responsabilité à l'externe afin que la prise de décisions soit dispersée et que l'autonomisation des employés à tous les niveaux puisse prendre racine. Ce système de leadership partagé est en place depuis des années et aide chaque entreprise de Toromont à rester parfaitement à l'écoute des besoins des clients dans les marchés diversifiés que nous servons.

L'autonomisation à tous les niveaux crée un effectif plus résilient et compétent et un milieu de travail qui favorise la croissance personnelle et les réalisations tandis que nous obtenons progressivement des affectations plus intéressantes et stimulantes.

Alignement

Il est attendu que chaque entreprise de Toromont s'aligne sur notre modèle d'affaires et sur les cinq stratégies fondamentales décrites ci-dessous. L'alignement est une condition préalable à la délégation de pouvoirs.

Cette approche est conçue pour créer des liens profonds et continus entre Toromont et les clients et permettre à Toromont de profiter des dépenses en capital et des cycles de dépenses opérationnelles des clients.

Nos cinq stratégies sont les suivantes : conquérir d'autres marchés, renforcer le soutien aux produits, élargir l'offre de produits, investir dans nos ressources humaines et financières et maintenir une position financière solide.

Toromont encourage la poursuite de l'alignement par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions des employés et des attentes en matière d'actionnariat de nos directeurs et dirigeants.

CROISSANCE DES PERSONNES ET DE L'ENTREPRISE

Formation et perfectionnement

Toromont reconnaît qu'elle n'est capable de mettre en œuvre ses principales stratégies efficacement qu'au moyen d'investissements et de l'habilitation de nos atouts les plus importants, nos employés. C'est pourquoi Toromont encourage et appuie l'apprentissage et le perfectionnement continu visant à acquérir et rafraîchir les compétences et les capacités et contribuant au succès de l'entreprise et au bon fonctionnement de notre système organisationnel décentralisé et autonome. Toromont relève les besoins en apprentissage et perfectionnement actuels et prévus qui sont pertinents à l'entreprise et à notre équipe afin de concevoir et d'offrir des programmes efficaces.

Nous sommes responsables de notre apprentissage personnel, de notre développement de carrière et de notre succès. Nous nous tenons au fait des développements dans notre domaine et accomplissons nos tâches conformément aux normes reconnues et aux codes d'éthique de notre profession ou notre métier. Nous nous attendons des dirigeants de Toromont qu'ils orientent le développement de nos carrières.

GÉNÉRER UN RENDEMENT POUR TOUTES LES PARTIES PRENANTES

Cette valeur de Toromont vise à créer de la prospérité pour tous ceux qui sont liés à l'entreprise.

Clients

Nous sommes fiers de notre travail et comprenons que le succès de Toromont est directement lié aux réalisations de nos clients. Nous sommes justes, ouverts et honnêtes avec nos clients et nous offrons un service réactif, efficace et courtois, des produits de qualité et un bon rapport qualité-prix. Nous prenons le temps d'écouter nos clients et de répondre à leurs besoins et préférences en déployant tous les efforts nécessaires pour les fidéliser par des moyens légaux.

Employés

Nous sommes habilités à croître aux niveaux personnel et professionnel au moyen d'affectations stimulantes, d'occasions d'apprentissage, de coaching et de mentorat. Nous sommes encouragés à saisir activement ces occasions et ces liens. En travaillant fort et en démontrant nos compétences, nous pouvons obtenir des possibilités d'avancement, et progressivement plus de responsabilités. Nous travaillons pour une entreprise qui croit à l'autonomisation et à la

responsabilisation et qui préfère donner des promotions à l'interne lorsque c'est possible et offrir des avantages concurrentiels.

Actionnaires

Nous sommes unis dans notre volonté d'assurer la rentabilité des investissements des actionnaires de Toromont dont la plupart sont des employés. Nous faisons preuve d'excellence et d'efficacité dans l'exécution, la planification et les résultats de notre travail dans le but d'apporter de la valeur à l'entreprise et de générer un rendement du capital investi concurrentiel. Nous comprenons que la rentabilité contribue à la viabilité financière et à la création de fonds pour l'apprentissage et la croissance professionnelle.

Fournisseurs

Nous traitons nos fournisseurs comme des alliés précieux et nous collaborons avec eux dans l'offre de produits et services de haute qualité aux clients de Toromont sur une base concurrentielle. Nous sommes justes, ouverts et honnêtes avec tous nos fournisseurs et nous travaillons à faciliter l'accès de toutes les entreprises qualifiées à notre entreprise. Il est important que nos fournisseurs soient en accord avec les valeurs de Toromont, en particulier lorsqu'ils interagissent avec nous, nos clients et d'autres partenaires commerciaux. Toromont a un programme de qualification et de gestion des fournisseurs et des entrepreneurs afin d'évaluer, de sélectionner et de contrôler les fournisseurs qui fournissent des biens et des services pour notre entreprise. Dans le cadre de ce programme, on s'attend à ce que les nouveaux fournisseurs de Toromont se conforment à nos principes décrits dans notre code de conduite des fournisseurs et à toutes nos lois. Les entrepreneurs sont également soumis à une formation et des évaluations de la qualification supplémentaires, y compris une formation en santé et sécurité des entrepreneurs, le cas échéant.

Société

Toromont est engagée en faveur des droits de la personne, de la démocratie, de la protection de l'environnement naturel et de la participation à des causes caritatives. Elle croit également au paiement de sa juste part d'impôts et respecte toujours les règles et la réglementation des territoires dans lesquels elle mène ses activités.

RESPECT DE NOTRE CODE

Notre responsabilité partagée

La réputation de Toromont en tant qu'entreprise éthique vaut la peine d'être protégée. L'intégrité est essentielle à notre succès et à celui de l'entreprise. Ce Code est le point de départ pour préserver notre façon de faire des affaires. Par conséquent, nous avons la responsabilité partagée de nous conformer aux normes décrites dans le présent Code de conduite et, le cas échéant, aux normes décrites dans des politiques, des directives ou des législations plus détaillées.

Nous devons réviser ce Code annuellement ou sur demande, le cas échéant. Nous devons certifier que nous l'avons lu et compris et confirmer notre conformité. Pendant cette procédure de consentement, l'employé a l'occasion de parler de toute nouvelle circonstance pouvant constituer un conflit d'intérêts ou pouvant donner naissance à des préoccupations relatives à une autre section du présent Code de conduite. Ces discussions sont précieuses et peuvent avoir lieu avec un gestionnaire ou le représentant des Ressources humaines.

Montrer l'exemple

Les gestionnaires de Toromont ont la responsabilité supplémentaire de montrer l'exemple et de promouvoir et favoriser la connaissance et la compréhension de notre Code et la conformité à celui-ci. Ils doivent créer un environnement où tout le monde se sent confortable à parler, à poser des questions, à soulever des préoccupations et, lorsque nécessaire, à transmettre ces préoccupations à l'échelon supérieur afin qu'elles soient traitées immédiatement.

En cas de doute

À tout moment, si vous n'êtes pas certain de la manière dont s'applique ce Code à une situation en particulier ou si vous avez besoin de plus d'informations et de conseils, nous vous encourageons à communiquer avec votre gestionnaire ou le représentant des Ressources humaines.

Si votre gestionnaire ou les Ressources humaines ne sont pas en mesure de vous fournir des précisions, vous pouvez transmettre vos préoccupations aux cadres supérieurs ou à l'avocate générale de l'entreprise.

Parler sans crainte

Toromont ne prendra jamais de mesures contre un employé, un fournisseur ou un client qui a signalé un problème d'éthique de bonne foi. Toromont ne tolérera pas de représailles de la part de toute personne contre un employé, un fournisseur ou un client qui a exprimé des préoccupations ou rempli un rapport de bonne foi.

Signalement

Les violations à ce Code, y compris les conflits d'intérêts, la fraude ou le vol dans l'entreprise, ou la violation d'une loi ou d'une politique de l'entreprise doivent être signalées à un superviseur ou un directeur principal.

Pour plus d'anonymat, ces situations peuvent être signalées des façons suivantes :

1. À l'avocate générale de l'entreprise à:

**Avocate générale
a/s Industries Toromont Ltée
3131, route 7 Ouest, bâtiment B
Concord, (Ontario) L4K 5E1**

**Tél. : 416 667-5511
Télec. : 416 667-5555**

2. À la ligne de conformité de l'entreprise en composant le 1 866 254-2730 ou via le formulaire Web sécurisé à l'adresse www.openboard.info/tih . La ligne de conformité est gérée par une organisation indépendante et les plaintes peuvent être faites de façon anonyme et confidentielle.

Surveillance

Le conseil d'administration de Toromont surveillera la conformité au présent Code. L'avocate générale de Toromont fournira un rapport annuel sur la conformité au conseil d'administration. Seul le conseil d'administration ou un comité du conseil peut accorder une exemption aux directeurs ou aux cadres supérieurs de Toromont.

Non-conformité

Les violations de ce Code peuvent nuire à la réputation pour laquelle nous avons travaillé si fort à mériter. **Un non-respect de se conformer à ce code sera considéré comme une violation grave et entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.**